

*Séance du 14 mars 2023*

**Date de la convocation** : 9 mars 2023  
**L'an** deux mil vingt trois  
**et le** 14 mars  
à 18 heures 00, **le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier VORDY.**

		<b>Conseiller</b>	<b>Statut</b>	<b>Procuration à</b>
<b>Conseillers Municipaux :</b>	10	CABROL Christophe	Présent	
<b>En exercice :</b>	10	CALVET Olivier	Excusé	GARDIENNET Julien
<b>Présents :</b>	7	COINDRE Catherine	Présente	
		GARDIENNET Julien	Présent	
		MARCOUÏRE Brice	Présent	
		MIRALLES René	Excusé	SCHULZ Barbara
		PEYRAS Frédéric	Présent	
		SCHULZ Barbara	Présente	
		SUWALA Fabienne	Excusée	COINDRE Catherine
<b>Secrétaire(s) de séance :</b>		CABROL Christophe		

### ORDRE DU JOUR

- Délibérations**
- Vote du budget principal 2023
  - Vote du budget eau-assainissement 2023

- Décisions**
- *Aucune décision à l'ordre du jour de cette séance*

- Information**
- Mayranne : litige administratif gué et litige Fraisse réseaux station épuration

- Questions diverses**
- *Aucune question diverse à l'ordre du jour de cette séance*

## I. Approbation du PV de la séance précédente

Le pv de la séance du 2 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

## II. Délibérations

### 1. Vote du budget principal 2023

Le budget 2023 est approuvé à l'unanimité. Section fonctionnement, un montant de 406.076€ de dépenses est prévu et compensé par des recettes réalistes. Le tarif du parking a été légèrement revu à la hausse. Le conseil approuve à l'unanimité l'excédent de 66.627€ dont 36.627€ reporté et 30.000 affecté à la section investissement.

Section investissement, le budget s'élève à 801 177 € et se ventile comme suit :

Frais d'études	10 000,00 €
207 Restauration des gîtes	41 555,00 €
208 Préau de l'école / bibliothèque	10 000,00 €
213 Restauration et accessibilité bâtiments communaux	25 000,00 €
211 Acquisition prison	5 000,00 €
179 Aménagement centre du village (rue des Martyrs)	10 000,00 €
200 Réfection chemins Graniès et Faysses Fenouses	45 000,00 €
215 Réseau Mayranne	20 000,00 €
201 Remise en état du gué (suite à inondations)	42 000,00 €
214 Matériel roulant	14 547,50 €
132 Aménagement aire de stationnement	30 000,00 €
209 Indépendance énergétique	10 000,00 €
206 Mise en lumière de la Cité	25 000,00 €
212 Vidéo protection	30 000,00 €
203 Projet scientifique Musée	14 200,00 €
195 Achat matériel (informatique et logiciels)	5 000,00 €
195 Achat matériel (photocopieur, divers technique)	2 500,00 €
179 Aménagement centre village	41 000,00 €
185 Airede lavage/ pulvérisateurs et local technique	360 000,00 €
204 Réfection façade sud église	11 000,00 €
205 Etude passerelle Coupiac	10 000,00 €

### 2. Vote du budget eau-assainissement 2023

Le conseil approuve le budget de l'eau à l'unanimité.

## III. Décisions

*Aucune décision à l'ordre du jour de cette séance du Conseil Municipal*

## IV. Information

### 1. Mayranne : litige administratif gué et litige Fraisse réseaux station épuration

Monsieur le Maire informe qu'il est en contact avec la préfecture dans le cadre du règlement du litige administratif du gué de Mayranne. En ce qui concerne, le litige commune de Minerve-Yvonne Fraisse, l'expert a terminé son rapport.

*Les travaux de réseau électrique sont conformes à la Convention, sous seing privé, des 2/05/2020, 5/05/2020 et 1/10/2020 entre l'indivision KERKEVANT-FRAISSE et Hérault Énergie. L'acte notarié dressé par Me JEANTET-VASSEUR le 15/11/2018 et nommée à tort « Servitude de passage de réseaux enfouis » est inappropriée et inapplicable.*

*Son application stricto sensu reviendrait à recommander l'enlèvement de plusieurs segments du réseau d'eaux usées, de la station de refoulement ainsi que la totalité des réseaux eau potable et téléphonie. Cette mise en conformité avec la convention rendrait le réseau inopérant et inutile.*

*Les ouvrages réalisés représentent un linéaire continu, la convention notariée ne porte quand à elle que sur certains points et de façon incomplète et imprécise.*

*La solution recommandée revient à renégocier une convention de passage de réseaux enfouis.*

*Cette future Convention de passage de réseaux enfouis devrait :*

- *à partir du statut juridique du Chemin de départ inclure ou non ce chemin;*
- *définir l'ensemble des réseaux implantés et nécessaires (eaux usées, eau potable, téléphonie);*
- *positionner l'ensemble des assiettes de servitudes de ces réseaux avec précision ;*
- *définir qui aura la charge de l'entretien et des réparations et ce par réseau.*
- *publier cette convention pour lui donner un caractère pérenne.*

*Si aucune négociation ou solution négociée n'est possible ou concluante, il reviendrait à réparer l'empiétement de la commune sur la propriété KERKEVANT-FRAISSE :*

- *Solutionner le problème de la nature juridique du chemin (rural ou d'exploitation) et réaliser un bornage*
- *Supprimer par enlèvement les réseaux téléphonie et eau potable ;*
- *Supprimer les canalisations d'eaux usées qui ne se trouvent aux endroits définis par le trait vert de la convention notariée du 15 novembre 2018 ;*
- *Supprimer la station de refoulement ;*
- *Supprimer la canalisation de refoulement entre le ruisseau et le regard F ( cf. page 19).*
- *Remettre le terrain dans son état initial.*

*Et surtout trouver une autre solution pour raccorder Le Hameau au réseau public d'assainissement.*

Monsieur le Maire attire l'attention sur la boîte de Pandore que constitue le passage chez notaire de toutes les servitudes réseaux.

Le conseil mandate Monsieur le Maire afin de poursuivre et mener à bien l'objectif de raccorder Le Hameau au réseau public d'assainissement.

## **V. Questions diverses**

*Aucune question diverse n'a été traitée lors de cette séance du Conseil Municipal*